

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)**



**Rapport d'évaluation externe de la Licence en Sciences de
l'Information et de la Communication,
Spécialité : Sciences de l'Information documentaire
Option : Documentation
Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Marième Pollèle NDIAYE, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication (Présidente de la mission).
- Namoin YAO-BAGLO, Maîtresse de conférences CAMES en communication des organisations, Membre.
- Widad MUSTAFA EL HADI, Professeure des universités en sciences de l'information, Membre.

Signature

Pour l'équipe, la Présidente

Avril, 2026

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation de l'établissement et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite sur site	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	8
5. Points forts du programme.....	19
6. Points faibles du programme.....	19
7. Appréciations générales	20
8. Recommandations à l'établissement	22
9. Proposition de décision	23

Introduction

Ce rapport présente un compte rendu détaillé de la visite d'évaluation de la **Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, spécialité Sciences de l'Information Documentaire, option Documentation** proposée par l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD, université Cheikh Anta Diop). La visite, qui s'est tenue le 20 novembre 2025, a été réalisée par la délégation suivante mandatée par l'Autorité nationale de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) :

- Marième Pollèle NDIAYE, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication (Présidente de la mission) ;
- Namoin YAO-BAGLO, Maîtresse de conférences CAMES en communication des organisations, Membre ;
- Widad MUSTAFA EL HADI, Professeure des universités en sciences de l'information, Membre.

1. Présentation de l'établissement et du programme évalué

1.1 Présentation de l'établissement

L'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) est un institut de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, créé le 15 novembre 1967 par décret N°67-1235. Elle se consacre aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences de l'information documentaire.

Née de la volonté de plusieurs chefs d'État qui avaient à cœur la mise en œuvre de l'intégration africaine dans les années 60, l'EBAD continue de veiller sur cette vocation régionale en accueillant chaque année plusieurs nationalités venant du reste de l'Afrique. Première institution francophone de la sous-région dans son domaine, l'EBAD est aussi l'un des premiers établissements de l'UCAD à basculer dans la réforme LMD, mais aussi à délivrer un diplôme par le biais de la formation à distance (e-Learning). Depuis sa création, l'EBAD a mis sur le marché de l'emploi plusieurs promotions qui évoluent dans les secteurs publics et privés aussi bien au niveau national qu'international.

L'EBAD a pour missions essentielles :

- la formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes et de tout autre relevant des sciences de l'information documentaire, en présentiel et à distance ;
- la recherche en sciences de l'information documentaire pour le développement d'une expertise africaine francophone ;
- l'étude et l'implantation de systèmes et services d'information au profit d'institutions publiques et/ou privées.

1.2 Présentation du programme évalué

Le programme évalué est la **Licence en Sciences de l'Information et de la Communication**, spécialité **Sciences de l'Information Documentaire**, option **Documentation**. Il est offert en deux modalités : **présentiel** et **à distance**. Ce positionnement disciplinaire permet de répondre aux exigences croissantes de professionnalisation dans le domaine de la gestion de l'information, tout en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire indispensable à la compréhension des enjeux informationnels contemporains.

Objectifs du programme

Le programme vise à former des professionnels compétents dans le domaine de l'information documentaire, capables de répondre aux besoins des organisations publiques, privées et associatives en matière de gestion, de traitement, de valorisation, de diffusion et de sécurisation de l'information. Il ambitionne également de développer chez les étudiants une culture informationnelle solide, intégrant les évolutions technologiques, sociétales et économiques aux niveaux national et international.

Il poursuit deux objectifs majeurs :

- **professionnalisation** : préparer les étudiants à une insertion réussie dans les métiers de la documentation, de l'intelligence économique, de la veille stratégique, du knowledge management, ainsi que dans les secteurs connexes tels que les bibliothèques, les centres d'archives ou les services d'information.
- **poursuite d'études** : offrir une base théorique, méthodologique et pratique permettant l'accès à des formations de niveau Master, notamment en sciences de l'information, archivistique, bibliothéconomie ou veille stratégique.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation compte 121 pages et respecte le canevas proposé par l'Anaq-Sup. Il comporte 7 grandes parties, qui permettent principalement de cerner le contexte institutionnel ; la singularité de la formation et son positionnement au regard du référentiel Anaq-Sup.

En effet, tous les champs du référentiel d'auto-évaluation de l'ANAQ-Sup ainsi que les différents standards correspondants sont renseignés ; un argumentaire vient à chaque fois renforcer les informations fournies. De plus, le document fait la part des forces et des faiblesses du programme ainsi que des perspectives d'amélioration. Des annexes sont ajoutées comme éléments de preuve : maquettes du programme, supports de cours, accords de partenariats, rapports de stages, relevés de notes, procès-verbaux (PV), etc.

L'examen des relevés de notes, des PV des délibérations permet de constater le déroulement normal du programme, qui produit des taux de réussite dépassant les 90% pour la formation en présentiel.

3. Description de la visite sur site

3.1 Présentation de la formation

Les expertes ont été reçues dans la salle de conférence de l'établissement à 8h30. L'évaluation a débuté par les mots de bienvenue prononcés en présence du Directeur de l'école, Pr Djibril Diakhaté, de la Directrice des études, Dr Aminata Kane, du Directeur de la Cellule d'assurance qualité de l'UCAD, Pr Mansour Thiao, de quelques membres du PER, ainsi que du responsable de la Cellule sectoriale d'assurance qualité de l'EBAD, Dr Mouhamadou Seck. La Présidente de la mission, Pre Marième Pollèle Ndiaye, a rappelé la démarche constructive adoptée par l'ANAQ ainsi que le rôle confié à l'équipe d'évaluation. Elle a souligné que l'objectif premier était d'instaurer un cadre de travail serein et collaboratif. La parole a ensuite été donnée aux membres de l'équipe, Pre Namoin Yao-Baglo de l'université de Lomé et Pre Widad Mustafa El Hadi de l'université de Lille. Elles se sont présentées et ont abondé dans le même sens que Pr Ndiaye.

La présentation du programme a ensuite été effectuée par Dr Mouhamadou Seck, qui assure également la fonction de Chef du département Documentation. Après avoir exposé les singularités de la formation en Documentation, il a rappelé l'importance stratégique de la professionnalisation au sein de l'EBAD. Il a précisé que l'école place l'ensemble de ses étudiants en stage, aussi bien dans les services de

l'université que dans des institutions partenaires. Des conventions sont par ailleurs signées avec plusieurs structures pour encadrer ces collaborations. L'EBAD organise régulièrement des visites pédagogiques afin de renforcer l'apprentissage pratique. Il a également été souligné que, pour les stages, l'école exige la présence d'un professionnel des sciences de l'information documentaire au sein de la structure d'accueil ; à défaut, les étudiants ne sont pas envoyés.

3.2 Entretien avec les enseignants, les étudiants et le PATS

Les entretiens ont permis de recueillir les avis du personnel d'enseignement et de recherche (PER), des étudiants ainsi que du personnel administratif, technique et de service (PATS). Au contact de chaque groupe, les expertes ont d'emblée rappelé que ces échanges étaient anonymes afin de favoriser une prise de parole libre et de créer un climat de confiance. Elles ont également précisé que l'exercice s'inscrivait dans une démarche constructive.

Ces entretiens ont mis en lumière plusieurs éléments. D'abord, une bonne synergie entre les différentes composantes de l'école. Ensuite, le PER permanent s'est déclaré globalement satisfait de l'ambiance et des conditions de travail à l'EBAD, notant un climat collégial au sein de l'école.

Ce sentiment est partagé par les PATS et les étudiants, qui soulignent l'esprit de famille marqué par une grande proximité entre les différentes catégories d'acteurs.

Pour en revenir au PATS, interrogés sur l'existence d'un plan de carrière tel que mentionné dans les documents, ils ont précisé qu'il n'existait pas de plan clairement formalisé. Toutefois, des opportunités sont disponibles pour permettre aux agents d'évoluer professionnellement ou de se réorienter vers d'autres métiers.

Les étudiants ont reconnu la qualité de la formation et l'engagement des enseignants, caractérisé selon eux par une rigueur, des emplois du temps serrés et une faible tolérance vis-à-vis des absences. Ils ont également mis en avant la diversité des enseignements et leur confiance dans les compétences acquises, notamment grâce aux stages. Ils ont insisté sur la solidarité entre étudiants, un élément facilitant l'obtention de stages. L'engagement étudiant s'illustre notamment par l'initiative de l'une d'entre elles, qui publie régulièrement des contenus en ligne pour déconstruire les idées reçues sur l'EBAD.

S'agissant du corps vacataire, il est composé exclusivement de professionnels. Toutefois, les entretiens ont révélé l'absence de réunions régulières entre l'EBAD et ces vacataires, alors même qu'un tel espace apparaîtrait nécessaire. Par ailleurs, si les vacataires participent aux jurys de soutenance, certaines ambiguïtés demeurent concernant l'articulation entre la direction des études, la scolarité et les différents interlocuteurs, en raison d'un organigramme jugé peu lisible.

Les faiblesses relevées concernent notamment le manque de ressources informatiques. À titre d'exemple, la salle informatique ne compte que 27 machines pour une promotion de L1 composée de 35 étudiants, en dépit de la disponibilité d'une grande salle informatique. Le Centre de ressources documentaires joue un rôle essentiel dans l'accès à l'information, notamment grâce à des acquisitions régulières d'ouvrages et à l'implication du PER et des étudiants dans les propositions d'achat. Toutefois, l'espace demeure insuffisamment équipé : les étudiants ne disposent pas d'ordinateurs pour consulter sur place la bibliothèque numérique et l'enregistrement des ouvrages s'effectue encore manuellement, faute de modernisation des outils.

Le personnel administratif estime également que la rémunération n'est pas en adéquation avec les compétences mobilisées et la charge de travail assumée. L'amicale étudiante ne dispose pas de local dédié.

Enfin, un défaut de représentativité des étudiants et du PATS dans les instances décisionnelles a été signalé. Plus précisément, les étudiants ne sont pas intégrés au comité pédagogique et ne disposent pas de représentants au conseil académique. Cette situation est parfois perçue comme une source de malentendus dans les relations entre enseignants et étudiants.

3.5 Visite des locaux

Dans l'ensemble, l'établissement dispose de salles suffisantes en nombre pour dérouler ses enseignements. Tous les enseignants chercheurs permanents et le personnel administratif et technique disposent de bureaux. L'école comprend trois bâtiments principaux.

Le premier bâtiment, sur deux niveaux, abrite au rez-de-chaussée un bloc administratif de 13 bureaux (direction, personnel enseignant et administratif), une salle de réunion et des toilettes. L'étage accueille 7 salles de cours d'environ 30 places chacune, une salle de travaux pratiques équipée de 27 ordinateurs, ainsi que des sanitaires pour les étudiants. Le deuxième bâtiment dispose d'un amphithéâtre de 144

places et d'une grande salle de cours de 100 places. Le troisième bâtiment regroupe le service de la scolarité, le bureau des archives, un centre de ressources documentaires et des toilettes.

3.6 Appréciation de la visite

Dans l'ensemble, la visite s'est bien déroulée. L'équipe de l'EBAD s'est montrée accueillante et pleinement coopérative. Après les différents échanges, les expertes se sont retirés pour examiner les éléments de preuve mis à leur disposition et identifier les points forts ainsi que les aspects à améliorer du programme.

Elles ont ensuite convié l'équipe de l'EBAD, en présence de la Direction de l'assurance qualité de l'UCAD, à une séance de restitution. La présidente de la mission a remercié les responsables de l'établissement pour la qualité de l'accueil et de la collaboration, avant de présenter de manière structurée les points forts et les pistes d'amélioration relevés.

Pour conclure, le Directeur de l'EBAD et le Directeur de la cellule assurance qualité de l'UCAD ont, à leur tour, exprimé leurs remerciements à l'équipe d'experts pour leur état d'esprit positif et leur démarche constructive tout au long de l'évaluation.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
L'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) assure de manière continue la formation dans le domaine de la documentation depuis plus de cinq décennies. Le programme accueille un effectif constant d'étudiants et assure un encadrement pédagogique conforme aux exigences académiques. Sur les trois dernières années, le programme a formé et diplômé en moyenne une trentaine d'étudiants par an. Ce qui atteste de sa viabilité, de sa stabilité institutionnelle et de son rôle structurant dans la formation en sciences de l'information au Sénégal et dans la sous-région.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Oui, le programme d'études et de formation de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, option Documentation, vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'EBAD. Il s'agit d'assurer la formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'EBAD dispose d'un réseau actif de partenaires, comprenant des institutions publiques, des entreprises privées, des ONG, des organisations internationales et des associations professionnelles. Cependant, leur implication dans le processus d'élaboration et d'évaluation du programme n'est pas formalisée. Ce dernier constat est, d'ailleurs, partagé par l'EBAD dans son rapport d'auto-évaluation.

Appréciation globale sur le standard : **NON ATTEINT**

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels s'appuient sur un cadre réglementaire précis et sur des mécanismes de gouvernance internes bien établis. L'institution dispose d'un organigramme qui présente l'ensemble de ses entités et explicite les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre les différentes composantes et acteurs. Les réunions du comité pédagogique, organisées de manière régulière,

constituent le principal espace d'échange et de concertation. Elles permettent d'aborder les questions liées aux programmes d'enseignement, à la coordination académique, aux choix pédagogiques ainsi qu'à l'organisation des cours.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Les PER permanents prennent part activement aux processus décisionnels. Le principal cadre d'expression et de décision du PER est le Comité pédagogique. Ce comité est une instance de concertation et de décision qui regroupe les enseignants-chercheurs (PER) et les responsables pédagogiques.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'assurance qualité est organisée à deux niveaux : celui de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) et celui de l'EBAD. Au sein de l'école, la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ) constitue un démembrement de la Direction de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (DCIAQ) de l'UCAD. Des efforts appréciables sont réalisés pour renforcer cette dynamique. L'auto-évaluation du programme témoigne de cette volonté d'inscrire l'EBAD dans une démarche structurée d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques
Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquettes structurées et de plans de cours correspondants à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.
Appréciation par critère Critère 1 : Structuration de la maquette pédagogique La maquette pédagogique est clairement structurée selon les principes du LMD, avec • une organisation en six semestres, chacun crédité de 30 crédits, pour un total de 180 crédits sur les trois années de la Licence ; • une articulation cohérente en Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC), permettant une lisibilité des parcours et une progression pédagogique maîtrisée ; • un dispositif d'évaluation formalisé, intégrant le contrôle continu et l'examen terminal, avec une description précise du poids des EC, des coefficients, de la nature et de la durée des épreuves. Cette structuration traduit une mise en œuvre coordonnée du LMD, conforme aux pratiques observées dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal et à l'international, et favorise un équilibre entre enseignements théoriques, pratiques et dimensions de professionnalisation. Les éléments de preuve fournis (Maquette pédagogique D-002) sont jugés pertinents et suffisants pour attester de la conformité au critère. Critère 2 : Existence et cohérence des plans de cours et des syllabus L'ensemble des EC du programme dispose de plans de cours et de syllabi conformes au modèle institutionnel de l'UCAD, ce qui garantit une homogénéité formelle et pédagogique. Ces documents précisent les objectifs, contenus, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation, facilitant ainsi la coordination des enseignements. L'analyse des contenus montre une bonne articulation et une complémentarité entre les UE, tant sur le plan des connaissances fondamentales que des compétences professionnelles visées. L'intégration de CM, TD, TP et stages contribue à une

progression pédagogique logique et à une formation équilibrée, adaptée aux exigences du champ de la bibliothéconomie et des sciences de l'information documentaire.

Appréciation finale sur le standard

Au vu de :

- la structuration conforme de la maquette pédagogique selon le système LMD ;
- l'existence systématique de plans de cours et de syllabus harmonisés ;
- la cohérence et la complémentarité des contenus d'enseignement ;
- la disponibilité d'éléments de preuve probants,

le **Standard 3.01** est jugé **ATTEINT**.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Synthèse – Évaluation du Standard 3.02

L'analyse des éléments de preuve relatifs au **contenu du programme, aux méthodes d'enseignement et d'évaluation, ainsi qu'à la préparation à l'insertion professionnelle** du programme de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, Spécialité : Sciences Documentaires, Option : Bibliothéconomie permet de conclure à une **conformité** avec les exigences du **Standard 3.02** du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Le programme couvre de manière **large, cohérente et équilibrée les principaux aspects de la discipline**, en s'appuyant sur les standards internationaux reconnus (IFLA, UNESCO, ICA) tout en tenant compte des réalités nationales et sous-régionales. La structuration autour de plusieurs axes complémentaires (fondamentaux des sciences de l'information, compétences professionnelles transversales, communication et langues, culture générale et immersion professionnelle) garantit une intégration harmonieuse des savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques.

L'acquisition de **méthodes de travail scientifiques** est assurée par des enseignements

dédiés à la méthodologie de la recherche, l'exploitation de bases de données scientifiques, les études de cas, les projets tutorés et les travaux de recherche appliquée. L'implication des enseignants-chercheurs et l'actualisation régulière des contenus pédagogiques favorisent l'intégration des avancées scientifiques et des pratiques professionnelles contemporaines.

La **préparation au marché du travail** constitue un axe central du programme. Elle se traduit par des unités d'enseignement spécifiquement orientées vers la professionnalisation (gestion de projet, culture professionnelle, recherche d'emploi, entrepreneuriat), des méthodes pédagogiques actives et innovantes, ainsi que par des stages obligatoires et crédités, formalisés par des procédures claires d'encadrement, de suivi et d'évaluation. Ces dispositifs assurent une mise en situation progressive et encadrée des étudiants dans des environnements professionnels réels.

Les **méthodes d'enseignement et d'évaluation** sont diversifiées, clairement définies et alignées sur les objectifs de formation. Elles combinent cours magistraux interactifs, travaux dirigés et pratiques, pédagogie numérique et hybride, travaux personnels encadrés, projets, stages et évaluations continues et terminales. La répartition du temps de travail respecte le cadre réglementaire du système LMD, assurant un équilibre pertinent entre enseignement encadré et travail personnel de l'étudiant.

Enfin, les modalités d'évaluation, régulières, progressives et transparentes, permettent aux étudiants de mesurer l'état de leurs acquis, de développer leurs compétences et d'être informés sur leurs performances et leur progression académique.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées

L'examen des dispositions relatives aux conditions d'obtention des attestations, des crédits, des évaluations intermédiaires et des diplômes académiques du programme de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, Spécialité : Sciences Documentaires, Option : Bibliothéconomie montre une conformité claire et satisfaisante aux exigences du Standard 3.03 du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Les conditions d'obtention des différentes validations académiques sont formellement définies par des textes académiques et administratifs, en cohérence avec le cadre réglementaire de l'UCAD et du système LMD. Elles reposent sur des critères explicites et objectifs, notamment l'inscription administrative régulière, l'assiduité aux activités pédagogiques, la participation obligatoire aux contrôles continus et aux examens finaux, ainsi que la validation des semestres par un jury dûment constitué.

Le processus de validation académique est encadré par des instances identifiées, garantissant la transparence, l'équité et la crédibilité des décisions prises. La délivrance des attestations de réussite obéit à des règles administratives précises et fait l'objet d'une formalisation officielle, conférant une valeur institutionnelle aux documents remis aux étudiants.

Par ailleurs, les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont publiées et portées à la connaissance des étudiants, à travers des dispositifs de communication institutionnels (affichages, séances d'information de rentrée), assurant ainsi l'accessibilité et la lisibilité des règles académiques pour l'ensemble des apprenants.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le programme dispose de mécanismes structurés de suivi de la progression des étudiants, reposant notamment sur les procès-verbaux de délibération, la production régulière de statistiques globales et un suivi individualisé assuré par les enseignants et les responsables pédagogiques. Ces outils permettent non seulement de mesurer les performances académiques, mais aussi d'identifier précocement les étudiants en difficulté afin de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Les données disponibles attestent d'un taux de réussite très élevé, généralement supérieur à 90 %, et atteignant parfois 100 %, ce qui traduit une bonne maîtrise des contenus par les étudiants et une adéquation globale des dispositifs pédagogiques. Bien

que les statistiques ne soient pas encore systématiquement ventilées par Unité d'Enseignement, les données globales collectées permettent néanmoins une appréciation fiable du niveau de réussite du programme et constituent une base exploitable pour des analyses plus fines à venir.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le programme s'appuie sur une double expertise, alliant enseignants-chercheurs permanents et professionnels vacataires, garantissant ainsi un équilibre entre la théorie, la recherche et la pratique professionnelle. Le corps enseignant permanent est très qualifié et assure la base scientifique et la continuité pédagogique du programme.

On note 4 enseignants de rang A et 9 enseignants de rang B.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Le volume horaire consacré à l'enseignement est rigoureusement encadré par la réglementation en vigueur à l'université Cheikh Anta Diop (UCAD), notamment la loi n°2019-02 du 31 janvier 2019 relative au statut du personnel enseignant. Les charges horaires hebdomadaires sont définies selon le grade de l'enseignant, ce qui garantit que le temps de travail alloué aux cours, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et encadrement correspond au temps prévu. L'EBAD en tant qu'établissement ayant rang de faculté est soumis à cette réglementation. Par ailleurs, certains enseignants ont mis en évidence l'ampleur de la charge de travail qui leur incombe, malgré l'existence de textes réglementaires. Ils soulignent une situation de sous-effectif et la nécessité de

procéder à des recrutements afin d'alléger la charge pesant sur l'équipe en place.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.
La mobilité du PER est effective, comme en témoignent les nombreux éléments de preuve disponibles (ordres de mission, invitations, etc.). En effet, cette mobilité est possible grâce aux dispositifs mis en place par l'EBAD. Les enseignants permanents bénéficient ainsi de diverses opportunités, notamment des voyages d'études, la participation à des colloques scientifiques ainsi que des séjours de recherche. Cette mobilité est par ailleurs renforcée par plusieurs accords de coopération interuniversitaires et internationaux.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.
L'admission au programme est régie par les dispositions de l'article 28 du décret n° 2007-1206 du 8 octobre 2007 portant organisation et fonctionnement de l'EBAD. Les conditions d'admission et les appels à candidatures sont largement diffusés et sont disponibles en ligne de manière permanente. La publication se fait sur plusieurs supports : site internet, réseaux sociaux.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
La population estudiantine du programme de Licence en Documentation montre une présence féminine significative avec une moyenne de 65%. Cette forte proportion de femmes témoigne d'une ouverture du programme et de l'absence de barrières liées au genre dans le processus de sélection.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.
--

Malgré des efforts de l'équipe de l'EBAD pour favoriser la mobilité des étudiants, et l'existence de mécanismes, l'auto-évaluation et l'évaluation sur site ont révélé que la mobilité étudiante est encore limitée. Toutefois, il convient de préciser que cette insuffisance ne relève pas de l'absence d'un programme de formation structuré ni d'une volonté institutionnelle de l'EBAD, mais s'explique principalement par l'absence d'un dispositif national structuré de mobilité étudiante, bâti sur un modèle comparable au programme Erasmus en Europe, et permettant d'encadrer, de financer et de sécuriser durablement les échanges inter-établissements.
--

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.
--

Le programme assure un suivi des étudiants satisfaisant grâce à un taux d'encadrement élevé et une implication diversifiée du corps professoral. L'EBAD compte 14 enseignants chercheurs permanents et 24 vacataires. En outre, le personnel apparaît très disponible pour permettre aux étudiants de discuter des problèmes qui les concernent.
--

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.
--

L'EBAD accorde une attention particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiant(e)s. Cette préoccupation se traduit par l'intégration d'enseignements à forte vocation professionnelle ainsi que par la mise en place de dispositifs institutionnels dédiés. À ce titre, le Département de la Communication, des Relations Extérieures et des Stages joue un rôle central en assurant l'interface entre l'École et le milieu professionnel. La Directrice des études prend en charge les demandes de stages pour les étudiant(e)s et procède à la signature des conventions. Un accompagnement est également assuré tout au long du processus, incluant le suivi administratif et pédagogique ainsi que l'utilisation de
--

fiches d'évaluation permettant d'apprécier le déroulement du stage. L'EBAD exige un tuteur qualifié dans tous les lieux de stages de ses étudiants afin de leur garantir un encadrement optimal.

En complément, l'EBAD bénéficie d'un réseau professionnel particulièrement dynamique composé notamment de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD), du Réseau des femmes bibliothécaires, documentalistes et archivistes, ainsi que de l'Association sénégalaise des professionnels de l'information documentaire. Ces organisations constituent des relais stratégiques pour l'insertion des diplômés et leur intégration dans la communauté professionnelle.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

De manière générale, l'EBAD dispose de ressources matérielles, humaines et financières suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la formation. L'École compte sept salles de cours situées dans le bâtiment principal, offrant une capacité totale de 210 places, un centre de documentation ainsi qu'une grande salle additionnelle de 100 places. En outre, si le programme bénéficie d'une salle dédiée aux travaux pratiques, équipée de 26 postes informatiques pleinement opérationnels sur les 27 installés, permettant ainsi de répondre aux besoins pédagogiques des étudiants. Par ailleurs, on note que l'amicale des étudiants ne dispose pas de local dédié.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

5. Points forts du programme

- L'EBAD est un établissement réputé pour les formations qu'il propose.
- L'existence de la cellule sectorielle d'assurance qualité, est un atout.
- La maquette est conforme aux normes du système LMD.
- Les contenus enseignés correspondent au profil de sortie.
- Les étudiants sont satisfaits du contenu des enseignements.
- Le PATS est engagé dans le déroulement du programme.
- Le corps enseignant est qualifié et impliqué, avec une expérience académique et professionnelle avérée.
- Un dispositif d'évaluation des enseignements est en place même s'il a besoin d'être systématisé.
- Les locaux sont fonctionnels (salles de cours et bureaux administratifs).
- Un comité pédagogique opérationnel existe.
- La qualité de la formation est jugée satisfaisante.
- Enseignants, PATS et étudiants expriment une satisfaction globale vis-à-vis de l'EBAD.
- Une réforme des maquettes est en cours pour actualiser les enseignements selon les besoins du marché.

6. Points faibles du programme

- Le centre de documentation doit être modernisé avec des équipements adéquats.
- Il existe une absence de cadre formel de concertation avec les milieux socio-professionnels (employeurs, anciens diplômés). Les échanges sont constants mais majoritairement informels.
- Les locaux sont suffisants en nombre, mais les bâtiments sont vétustes et nécessitent une rénovation. En outre, on note un manque d'aménagements pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments.
- L'implication des vacataires reste faible et leur connaissance du fonctionnement interne de l'EBAD est limitée, notamment concernant l'identification des interlocuteurs.
- L'amicale des étudiants ne dispose pas de local dédié.
- La représentativité des étudiants et des PATS dans les instances de décision est insuffisante.

- La mobilité internationale des étudiants doit être effective.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique et institutionnalisée pour l'ensemble des unités d'enseignement.

7. Appréciations générales

Retours sur intégration du numérique et progression des apprentissages la spécialité en Documentation

La spécialité Documentation de l'EBAD s'inscrit dans une logique de formation progressive intégrant pleinement le numérique comme composante transversale et structurante de la maquette pédagogique. Les enseignements sont organisés de manière à permettre aux étudiants d'acquérir, dès la première année, les compétences numériques de base, puis d'évoluer vers des savoir-faire techniques et stratégiques adaptés aux métiers de la documentation dans un environnement informationnel fortement numérisé.

En première année, l'objectif est de poser les fondements des usages numériques. Au semestre 1, les enseignements d'Introduction à la recherche d'information, de Bureautique et d'Introduction à la culture numérique initient les étudiants à l'utilisation de l'ordinateur, aux outils du numérique et à leur rôle dans les activités documentaires. Les étudiants acquièrent les compétences de base liées à la suite bureautique, notamment Word et PowerPoint, ainsi qu'à l'utilisation d'Internet (messagerie électronique, moteurs de recherche, navigation et accès à l'information). Ces acquis constituent un socle indispensable pour la suite du parcours. Au semestre 2, les cours de Diffusion de l'information, d'Introduction au document numérique et de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) permettent un approfondissement des usages numériques, en particulier l'utilisation avancée de Word pour la création, la mise en forme et la valorisation de contenus informationnels à des fins professionnelles.

La deuxième année marque une montée en compétences techniques et méthodologiques. Aux semestres 3 et 4, les enseignements d'Informatique documentaire, dispensés sous forme théorique et en travaux pratiques, portent sur les principes d'organisation, de traitement et de gestion informatisée de l'information. Les cours théoriques et pratiques sur les bases de données et les systèmes de gestion de bases de données (SGBD), notamment à travers le logiciel Access, permettent aux étudiants de concevoir et de gérer des bases de données relationnelles destinées à l'organisation, à la recherche et à la sécurisation de l'information. Par ailleurs, les unités d'enseignement de Recherche documentaire spécialisée en Sciences humaines et sociales (SHS) et en Sciences, techniques et médecine (STM) renforcent la maîtrise des techniques de

recherche avancée dans les bases de données scientifiques. Les enseignements de Techniques de l'édition et de Communication digitale contribuent également au développement des compétences en diffusion, médiation et valorisation numérique de l'information.

En troisième année, la formation s'oriente vers une spécialisation et une professionnalisation. Les enseignements de culture numérique permettent un approfondissement des enjeux liés aux technologies de l'information, aux nouveaux usages numériques et à leurs impacts sur les pratiques documentaires.

L'informatique spécialisée, notamment à travers l'apprentissage de logiciels professionnels de gestion des bibliothèques, des services et des centres de documentation tels que PMB (Pour Ma Bibliothèque), prépare les étudiants à l'utilisation d'outils informatisés de gestion documentaire. Au semestre 5, les enseignements de veille et intelligence économique, de recherche d'information brevets, de bibliométrie et d'informatique documentaire développent des compétences stratégiques. La recherche d'information brevets permet aux étudiants d'explorer les bases de données spécialisées en matière d'inventions et de maîtriser les techniques de recherche propres à ces ressources, tandis que la veille et l'intelligence économique les forment à l'utilisation d'outils de veille, notamment les agrégateurs de contenus, pour l'analyse et l'anticipation de l'information.

En somme, la **Licence, en Sciences de l'Information et de la Communication, spécialité Sciences de l'Information Documentaire, option : Documentation**, proposée par l'EBAD est un programme mature. Il présente une mise en œuvre globalement satisfaisante, avec des objectifs de formation clairement alignés sur la mission de l'institution et un dispositif d'assurance qualité fonctionnel. La formation est assurée de manière continue depuis plusieurs décennies, avec une stabilité des effectifs et un encadrement pédagogique solide.

Le corps enseignant est qualifié, la répartition du service est réglementée, et la mobilité académique du PER est effective et soutenue par des accords de coopération.

Les conditions d'admission sont claires et publiées. L'égalité de genre est assurée, et l'encadrement étudiant est jugé satisfaisant. L'insertion professionnelle bénéficie d'un dispositif institutionnel efficace et d'un réseau professionnel dynamique. Toutefois, la mobilité étudiante reste limitée et nécessite d'être renforcée.

Sur le plan matériel, les ressources disponibles permettent de soutenir la formation, même si la modernisation du centre de documentation, la rénovation des bâtiments et un meilleur aménagement des espaces étudiants apparaissent comme des besoins prioritaires.

De plus, si les relations avec le milieu professionnel existent, elles demeurent insuffisamment formalisées dans les processus d'évaluation et d'amélioration du programme. L'évaluation systématique des enseignements reste également à renforcer pour une démarche qualité pleinement consolidée.

Par ailleurs, soulignons, qu'à la date de la visite, que l'établissement s'est engagé dans un processus de mise à jour de ses maquettes pédagogiques. Une démarche appréciable et qui traduit la volonté de l'EBAD de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

8. Recommandations à l'établissement

Renforcement de la relation avec le milieu professionnel

- Mettre en place un cadre formel et institutionnalisé de concertation avec les employeurs, anciens diplômés, organisations professionnelles et partenaires socio-économiques.
- Associer ces acteurs à l'élaboration, la révision et l'évaluation du programme afin de renforcer une meilleure adéquation formation-emploi.

Lobbying auprès des pouvoirs publics

- Accroître la visibilité institutionnelle de l'EBAD afin de mieux positionner l'établissement sur les initiatives nationales stratégiques, tel que le projet de création des Archives nationales du Sénégal.

Modernisation et développement le Centre de documentation

- Rénover et moderniser le centre de documentation.
- Installer un terminal d'accès aux ressources électroniques de l'université.
- Renforcer le fonds documentaire physique pour répondre aux besoins de la formation.

Amélioration des infrastructures et des conditions d'apprentissage

- Engager un programme de rénovation des bâtiments vétustes et améliorer les aménagements intérieurs.
- Mettre en place des installations facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite.
- Attribuer à l'amicale des étudiants un local dédié pour les activités estudiantines.

Mobilisation et intégration des vacataires

- Renforcer l'implication des vacataires dans la vie académique (réunions, comités, activités pédagogiques).
- Leur fournir une meilleure information sur les procédures internes, les interlocuteurs et le fonctionnement institutionnel.

Promouvoir la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision

- Accroître la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision afin de favoriser une participation plus inclusive.
- Formaliser leur rôle dans les instances pédagogiques et administratives.

Consolidation du dispositif d'assurance qualité

- Rendre l'évaluation des enseignements par les étudiants systématique et institutionnalisée pour l'ensemble des unités d'enseignement.
- Mettre en place un conseil de performance chargé d'évaluer la formation, de suivre les progrès réalisés et de formuler les améliorations nécessaires pour adapter régulièrement les maquettes.

Développement de la mobilité étudiante

- Renforcer les partenariats internationaux pour élargir les opportunités de mobilité pour les étudiants.
- Développer des accords facilitant la reconnaissance de crédits et l'accueil d'étudiants étrangers.

9. Proposition de décision

ACCREDITATION du Diplôme de Licence en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : sciences de l'information documentaire, Option : Documentation